



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

T + 41 21 316 05 15
F + 41 21 316 40 52
info.bic@vd.ch

L a u s a n n e

Service du développement de la Ville
et de la communication - Info presse
Hôtel de Ville
Case postale 6904
1002 Lausanne

T + 41 21 315 25 50
F + 41 21 315 20 05
infopresse@lausanne.ch

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Des établissements scolaires mixtes verront le jour à Lausanne

Dès la rentrée scolaire 2013 et en application de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), l'école publique commencera dans l'ensemble du canton dès 4 ans et comprendra 11 années de scolarité, avec 8 années primaires et trois années secondaires. Ainsi, les années 5 et 6 de l'actuel cycle de transition secondaire formeront les deux dernières années du degré primaire. A Lausanne, au vu des particularités du parc immobilier scolaire et de la répartition actuelle des classes et des établissements, la réorganisation se traduira par la transformation des sept établissements secondaires actuels en établissements mixtes primaires et secondaires.

La Municipalité de Lausanne a présenté au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture une proposition de nouvelle organisation scolaire dans le chef-lieu. Le Département vient d'autoriser la Ville à mettre en œuvre cette proposition, issue d'un groupe de travail qui réunissait des représentants des autorités cantonales et communales ainsi que les directrices et directeurs des établissements scolaires lausannois. La réorganisation intègre pleinement les mesures de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et du concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité (HarmoS).

Au vu des particularités du parc immobilier scolaire lausannois et de la répartition actuelle des classes et des établissements, la réorganisation se traduira par la transformation des sept établissements secondaires actuels en établissements mixtes primaires et secondaires. Ces derniers accueilleront ainsi les élèves des mêmes zones de recrutement qu'aujourd'hui, soit les futures classes primaires des 7^e et 8^e années HarmoS (actuelles 5^e et 6^e) et les trois années du nouveau cycle secondaire. Dans une première étape, les établissements primaires actuels demeureront inchangés.

Le Canton et la Ville se réjouissent de réaliser dès 2013 une première réorganisation et de tendre à terme vers une seconde étape d'évolution, en fonction du développement de la Ville. Ils ont convenu du lancement d'une étude détaillée pour examiner les scénarios de création de nouveaux établissements scolaires, compte tenu notamment de la croissance démographique du chef-lieu. La création d'établissements scolaires primaires (1-8 HarmoS) et secondaires (9-11 HarmoS) sera planifiée dans ce cadre, avec le souci constant de synchroniser leur mise en place avec le rythme des constructions de logements dans les nouveaux quartiers.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud
Service du développement de la Ville et de la communication

Lausanne, le 6 mars 2012

Informations complémentaires :

Anne-Catherine Lyon, cheffe du département de la formation, de la jeunesse et de la culture, tél. 021 316 30 01
Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, tél. 021 315 62 00
Alain Bouquet, directeur général de l'enseignement obligatoire, tél. 021 316 32 01
Gérard Dyens, chef du service communal des écoles primaires et secondaires, tél. 021 315 64 11